



Votre Flash infos communal

Avril 2022

— . Edito . —

Chers Marsireorthais,

Je me réjouis de vous retrouver au travers de ce flash infos qui est bien rentré dans les habitudes, et nous permet de vous donner des nouvelles de la mairie et de la commune ! Le 6 avril dernier, à l'unanimité, le conseil municipal a voté le budget pour 2022. C'est un budget raisonnable et équilibré qui nous permet d'envisager sereinement l'avenir. Vous trouverez le détail des investissements dans l'article consacré à ce sujet. Le point important que je voudrais souligner est que, à l'unanimité également, nous avons décidé de ne pas augmenter la taxe foncière cette année, bien qu'elle soit l'une de nos rares sources de revenus. Nous avons fait ce choix, conscients des charges lourdes qui pèsent sur les administrés, aggravées par l'inflation et la conjoncture économique. Vous pouvez compter sur nous pour travailler au meilleur équilibre entre capacité d'investissement et imposition raisonnable.

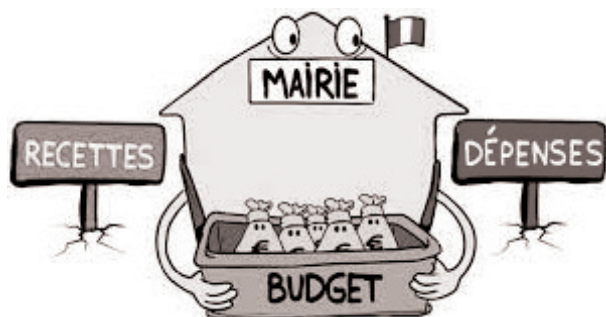
Cela contribue à faire de notre commune cet espace agréable à vivre, comme l'a montré ce week-end encore le succès de la Vendée Junior, qui nous a valu entre autre l'honneur de la visite de Miss Vendée ! Elle sonne le retour des manifestations et événements qui font tant de bien à la commune et à ses habitants !

Je vous souhaite à chacun une très belle fête de Pâques.

Patrice Bertrand



Quelques mots sur les finances de la commune



Le budget municipal pour 2022 a été voté en conseil le mercredi 6 avril. C'est un **budget qui fait suite aux économies réalisées en 2021**, obtenues par une bonne gestion et un suivi rigoureux des différents postes du budget, notamment dans la section des dépenses de

fonctionnement : **il permet de mener à bien nos projets sans endommager les capacités d'investissements à l'avenir.** Il s'élève cette année à 775 774€ de fonctionnement et 919 484€ d'investissement.

Les opérations d'équipement se ventilent de la manière suivante ----->



Le conseil municipal a également voté les **taux des taxes foncières** bâties et non bâties et a décidé à l'unanimité de **ne pas les changer pour cette année.**

OPERATIONS	NOUVEAUX CREDITS
VOIRIE	52 000 €
BATIMENTS	15 000 €
SALLE DE SPORTS	5 000 €
AMENAGEMENT SECURITE VOIRIE	44 625 €
MATERIEL ET MOBILIER	26 000 €
ECLAIRAGE PUBLIC	3 600 €
EGLISE	3 000 €
SALLE DE THEATRE	5 000 €
CIMETIERE	5 000 €
MAIRIE	50 000 €
MAGASIN	5 000 €
EFFACEMENT RESEAU ELECTRIQUE (rue Bara – rue du Petit Lay – rue des Aires)	6 000 €
RENOVATION PETIT PATRIMOINE (serre, colonne, passerelle)	10 000 €
TOILETTES PUBLIQUES ET PREAU KERMESE	155 000 €
MAISON DES ASSOCIATIONS	40 590 €
TOTAL	425 815 €

Grippe aviaire



Depuis quelques semaines, notre département est touché par une **crise sanitaire sans précédent** et d'une grande ampleur. En cause, l'Influenza Aviaire ou Grippe Aviaire qui décime des élevages entiers et qui touche toutes les productions avicoles (canards, poulets, dindes, gibier, ...).

La commune se joint à la Préfecture pour alerter les habitants sur les risques de diffusion du virus, et ses conséquences dramatiques, à la fois pour les volailles, mais aussi pour les éleveurs ainsi que pour toute la filière avicole (des milliers d'emplois sont concernés en Vendée). De plus, pour le consommateur, cela pourrait avoir des conséquences sur la disponibilité de certains produits alimentaires dans les rayons des magasins.

Il est donc nécessaire et obligatoire, que professionnels et particuliers se mobilisent afin de stopper au plus vite la propagation du virus.

Pour cela, et afin de les protéger, les propriétaires d'oiseaux de basses-cours et d'ornement doivent respecter les principales mesures de biosécurité suivantes :

- **Confinement des volailles de basses cours et des oiseaux** ou mise en place d'un filet de protection, dans le but d'isoler vos animaux des oiseaux sauvages,
- **Déclaration des animaux à la mairie ou sur le site internet**

(<https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>)

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet de la commune.

Le non-respect de ces mesures expose les contrevenants à des poursuites pénales. Cette infraction est passible d'une amende de 750 €.

Attention, année d'élections !

Cette année, élections **présidentielles les 10 et 24 avril.**
Elections **législatives les 12 et 19 juin.**

A cause des travaux à la mairie, pensez bien à vous rendre à la **salle du Petit Gué où auront lieu les scrutins.** Une pièce d'identité est nécessaire avec votre carte d'électeurs.



• Travaux mairie •

Les **travaux de rénovation énergétique de la mairie** avancent bien et le calendrier est respecté. Le **chauffage** va être changé, pour un chauffage au pellet plus performant, du fait de la fin programmée des chaudières fioul. **L'isolation** va être refaite et les **ouvertures** changées. En outre, toutes les **lumières** vont être remplacées par des leds. Ainsi, les habitants pourront dès septembre profiter d'une nouvelle mairie bien rénovée et peu gourmande en énergie.



Pour ces travaux, la mairie a bénéficié des subventions de l'Etat, de la Région des Pays de la Loire, du Conseil départemental de la Vendée, du Sydev, de l'Ademe et de la Communauté de communes du Pays des Herbiers lui permettant de boucler ce projet dans les meilleures conditions.

• Hôtel Omnubo, tout nouveau tout beau !

L'hôtel Omnubo, situé sur la zone des Rochettes, **s'agrandit et s'ouvre à la clientèle extérieure**. Un **restaurant de 64 places** ainsi qu'un **espace bien-être** viennent compléter l'offre d'hébergement. Même sans être client de l'hôtel, vous pouvez venir 7 jours sur 7 déguster les plats proposés par le chef, ou profiter des espaces privatifs composés d'un spa et d'un sauna.

Ouverture le 30 mai.

Réservation bientôt possible sur le site www.omnubo.com ou par téléphone au 02.52.65.11.11.



— • Défibrillateur • — — • Livres en fêtes ! • —



Dans le cadre du renouvellement et de la maintenance des défibrillateurs de la commune, **une formation a été organisée fin mars pour apprendre comment les utiliser**. Très facile d'utilisation, ces défibrillateurs peuvent sauver des vies !

L'un est situé à la salle de sports, l'autre à la mairie.

L'opération Livres en fêtes se déroulera du **6 mai au 25 juin** dans toutes les communes du Pays des Herbiers. **Le 14 juin, elle aura lieu avec une soirée contée à Saint Mars, à partir de 20h.**

A partir de 8 ans, plus d'info en mairie. Réservez la date !



• Cheq'Ado : faites un plein de culture !

Cette année encore, la communauté de communes prolonge son **dispositif Chèq'Ado**, qui est **élargi et se poursuivra jusqu'à la Toussaint**.

A partir de 12 ans il est possible d'en profiter, n'hésitez pas à **vous rendre dans votre mairie pour retirer ces chèques qui vous sont offerts** :

place gratuite au cinéma, bon d'achat, bons de réduction, ce coup de pouce sera bienvenu pour les familles et les jeunes !

**ENTRÉES GRATUITES
ET RÉDUCTIONS**

BOWLING · CINÉMA · LIBRAIRIES
LASER GAME · PISCINE · ACCROBRANCHE

Agenda



Chasse aux œufs
du comité des loisirs



Séances de variétés
du foyer des jeunes



Gala de danse



Fourmis et Compagnie dans le
cadre de la fête de la nature de
14h30 à 16h30 Gratuit - Tout public



Marsiréorthaise



L'engoulement, un étrange visiteur, 21h à 23h
Réservation indispensable sur
www.sitesnaturels.vendee.fr
ou au 02 51 67 60 60



Marsi Marché 17h-23h,
dans le bourg de St Mars
marché semi-nocturne du
Comité des Loisirs

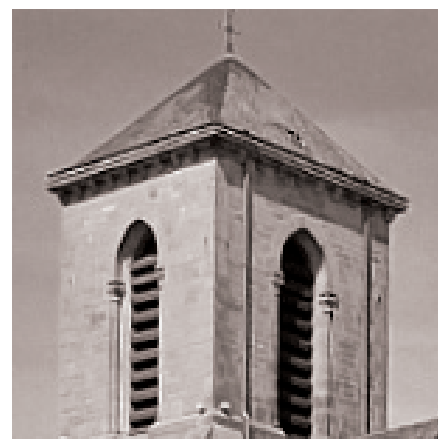
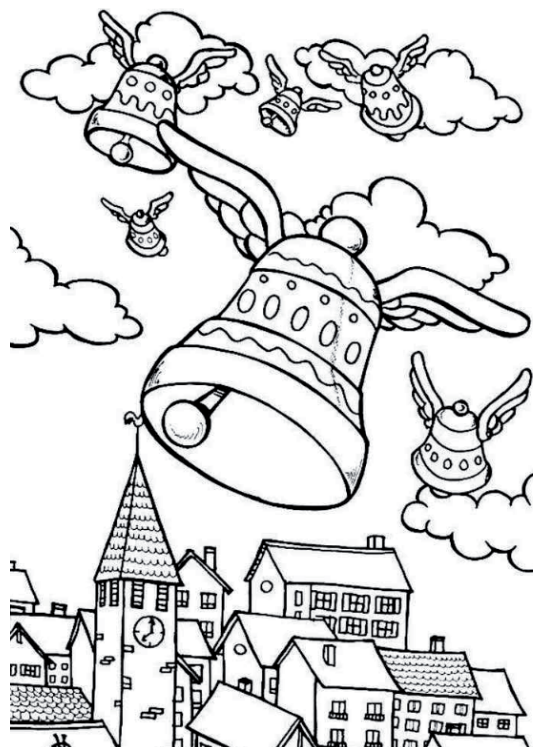
Un peu d'Histoire ?!

... Les cloches de notre commune !

La vieille église de Saint Mars n'a pas disparu pendant les guerres de Vendée, mais ses trois cloches ont été emmenées à Fontenay le Comte en 1793 pour y être détruites. **La plus ancienne était peut-être là depuis le tout début de la chapelle, au XIe siècle et les deux autres datent de 1606 et 1618.** Au début du XIXe, la population était donc privée du son des cloches, et il fallut attendre 1838 pour acquérir deux cloches qui furent fondues à Chambreaud et pesaient 600 et 900 kilos. Il y a ensuite eu deux autres cloches.

La plus grosse date de 1926; elle avait également une petite soeur que la joie de la Libération, en 1944, a fêlée! Les paroissiens l'ont remplacée en 1950 et le curé, l'abbé Gouin, a complété la gamme: **Fa, Sol, La, Do, tel est le chant de l'église Saint Médard aujourd'hui.** En 2017, l'une des cloches a été restaurée et une réserve a été prévue en 2022, pour permettre de stabiliser les battants.

Elles pourront donc sonner gaiement de retour de Rome pour Pâques! Bonne fêtes de Pâques à tous!



▲ Bien à l'abri dans le clocher

N'oubliez pas...



Le numéro de
permanence
week-end pour
les urgences :
06.07.02.69.01



Si vous avez des informations à proposer :
communication@saintmarslareorte.fr
N'hésitez pas à l'utiliser, nous sommes
à votre écoute et serons très heureux de
vous répondre.



CIVOX
Téléchargez l'appli qui vous informe
des actualités de la commune ! Soyez
informés en temps réel des alertes météo,
travaux, élections, services publics...